



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

# **Réponse du gouvernement au Dix-neuvième rapport du Comité permanent de l'industrie**

**Le financement de la recherche — Renforcer les  
sources d'innovation**

**Canada**



# **Réponse du gouvernement au Dix-neuvième rapport du Comité permanent de l'industrie**

**Le financement de la recherche — Renforcer les  
sources d'innovation**

On peut obtenir cette publication sur demande en médias substitués. Communiquer avec la Direction générale de la politique d'innovation aux numéros ci-dessous.

Pour obtenir des exemplaires du présent document, s'adresser à la :

Direction générale de la politique d'innovation  
Industrie Canada  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 993-7589  
Télécopieur : (613) 996-7887  
Courriel : [mercure.marie-josee@ic.gc.ca](mailto:mercure.marie-josee@ic.gc.ca)

Nota — Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 1999  
N° de catalogue C2-464/1999  
ISBN 0-662-64536-7  
52923B



Minister of Industry



Ministre de l'Industrie

Ottawa, Canada K1A 0H5

The Honourable    L'honorable  
John Manley P.C., M.P. c.p., député

Madame Susan Whelan  
Présidente  
Comité permanent de l'industrie  
Édifice de la Confédération, bureau 231  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de répondre, au nom du gouvernement, aux recommandations contenues dans le dix-neuvième rapport du Comité permanent de l'industrie, *Le financement de la recherche — Renforcer les sources d'innovation*, déposé à la Chambre des communes le 8 juin 1999. Vous trouverez ci-joint la réponse du gouvernement aux recommandations du Comité.

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier, vous et le Comité de l'industrie, de votre bon travail. Il s'agissait d'un rapport très ambitieux, couvrant un grand éventail de questions sur une période de deux ans. Il est évident que vous avez écouté les nombreux spécialistes qui se sont présentés devant le Comité.

Le gouvernement appuie la priorité donnée par votre Comité au renforcement du système national d'innovation. En effet, j'attire votre attention sur le fait que notre gouvernement a beaucoup investi à cette fin depuis deux ans. Il a notamment créé la Fondation canadienne pour l'innovation, accru le financement des conseils subventionnaires et étendu les Réseaux de centres d'excellence.

De nombreuses initiatives sont déjà en cours au gouvernement, en réponse à plusieurs des 16 recommandations du Comité :

- le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) ont mis sur pied un groupe de travail qui terminera vraisemblablement ses travaux au cours de l'an 2000 et qui proposera des mesures relatives aux divers aspects de la recherche sur l'Arctique (Recommandation 3);

Canada

- au cours de l'évaluation des recommandations énoncées dans le rapport du Groupe d'experts sur la commercialisation de la recherche universitaire du Conseil consultatif des sciences et de la technologie, le gouvernement a consulté les intéressés pour déterminer si ces recommandations répondront aux objectifs du gouvernement. Les avis recueillis seront incorporés à la réponse que fera le gouvernement au cours de l'année, au besoin (Recommandations 7 et 8);
- Revenu Canada a émis des lignes directrices pour aider l'industrie à évaluer l'admissibilité de la recherche en sciences de la santé au crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (Recommandation 11);
- la Direction générale de la protection de la santé de Santé Canada a déjà amorcé, depuis deux ans, un processus de renouvellement de trois ans. Ce processus de renouvellement vise, entre autres, l'amélioration de l'efficacité de la Direction générale en matière de réglementation (Recommandations 12 et 13);
- le gouvernement comprend bien l'impact de la propriété étrangère sur le rendement de la R-D, grâce à des enquêtes de Statistique Canada, et sur le rendement en matière d'innovation, grâce à une étude du Conference Board. Il est en mesure d'influer sur le rendement en matière de R-D des sociétés étrangères par l'intermédiaire des mesures incitatives de Partenaires pour l'investissement au Canada ou des conditions stipulées dans la *Loi sur Investissement Canada* (Recommandation 16).

Le gouvernement accepte les recommandations 9 et 10 concernant l'élaboration d'un plan pour recueillir et analyser des données, en vue de l'élaboration de politiques applicables aux difficiles questions de la ventilation des dépenses de recherche et développement en leurs composantes (recherche fondamentale, recherche appliquée et développement expérimental) et de la mobilité des travailleurs du savoir. Statistique Canada a déjà commencé à recueillir des données sur ces questions.

Le gouvernement reconnaît l'objectif qui sous-tend la recommandation 1, de fixer des cibles de R-D et des plans pour atteindre ces cibles, applicables aux divers secteurs d'exécution. Cependant, le gouvernement a établi une stratégie de science et technologie (S-T) pour renforcer le système national d'innovation. Cette stratégie indique clairement que tous les ministres chargés d'un ministère ou d'un organisme à vocation scientifique doivent gérer leurs investissements dans la S-T afin de mieux remplir leur mandat. Cette approche décentralisée va à l'encontre de l'établissement de cibles de R-D à l'échelle nationale. Dans ce contexte, le secrétaire d'État (Sciences, recherche et développement) continuera à me prêter son appui pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie de S-T (Recommandation 14).

De même, le gouvernement reconnaît l'importance croissante de la science, de la technologie et de l'innovation (Recommandation 15). Toutefois, il croit que la structure actuelle des comités parlementaires répond adéquatement à la nature horizontale de la S-T. Les travaux réalisés par le Comité de l'industrie pour préparer le rapport et ceux du Comité des comptes publics dans le domaine des ressources humaines des S-T au gouvernement fédéral sont exemplaires à cet égard.

Dans la recommandation 2, le Comité demande au gouvernement fédéral de consulter les gouvernements provinciaux pour protéger le financement de la recherche transmis aux universités par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et par des sources provinciales. Toutefois, le TCSPS est un transfert en bloc que les provinces sont libres de répartir en fonction de leurs priorités, et d'affecter notamment aux budgets des universités.

Les recommandations 4, 5 et 6 portent sur un financement accru et nouveau destiné au Conseil national de recherches du Canada (CNRC) qui lui permettra de consolider ses activités actuelles et d'adopter de nouvelles initiatives de recherche et de nouveaux programmes. Le gouvernement attache une importance considérable au CNRC en tant qu'instrument de recherche scientifique et d'aide technologique du système de S-T canadien. Cependant, l'investissement dans la capacité fédérale de S-T, notamment dans la capacité et les initiatives stratégiques d'innovation régionale et communautaire du CNRC, doit être étudié en fonction des demandes concurrentielles provenant de la communauté des S-T fédérale et d'autres priorités de l'ensemble du gouvernement.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Manley', written in a cursive style.

John Manley

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Recommandation 1 : Objectifs de croissance des dépenses en recherche et développement</b> .....	1
<b>Recommandation 2 : Protection des budgets affectés à la recherche universitaire</b> .....	2
<b>Recommandation 3 : Recherche sur l'Arctique : une priorité</b> .....	3
<b>Recommandation 4 : Augmentation du financement de base du Conseil national de recherches du Canada</b> .....	4
<b>Recommandation 5 : Financement des principales initiatives stratégiques du Conseil national de recherches du Canada</b> .....	4
<b>Recommandation 6 : Octroi de ressources au Conseil national de recherches du Canada pour un programme d'innovation régional</b> .....	4
<b>Recommandation 7 : Commercialisation de la recherche universitaire</b> .....	5
<b>Recommandation 8 : Remboursement des coûts indirects de la recherche</b> .....	6
<b>Recommandation 9 : Ventilation statistique de la recherche en ses composantes</b> .....	7
<b>Recommandation 10 : Analyse des travailleurs du savoir</b> .....	7
<b>Recommandation 11 : Élargissement de la portée des crédits d'impôt à la recherche et développement</b> .....	9
<b>Recommandation 12 : Utilisation des fonds provenant du recouvrement des coûts aux fins des organismes de réglementation</b> .....	10
<b>Recommandation 13 : Amélioration de la Direction générale de la protection de la santé</b> .....	11
<b>Recommandation 14 : Rôle du secrétaire d'État (Sciences, recherche et développement)</b> .....	13
<b>Recommandation 15 : Comité des sciences, de la technologie et de l'innovation de la Chambre</b> .....	13
<b>Recommandation 16 : Incidence de la propriété étrangère sur les résultats obtenus en recherche et développement</b> .....	14



# RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

## Recommandation 1

**Que le gouvernement fédéral définisse un plan à long terme pour le financement de la recherche-développement (fondamentale et appliquée) au Canada, en établissant des objectifs de forte croissance pour les dépenses des conseils de recherches, des universités et des ministères fédéraux, ainsi que des prévisions des dépenses fiscales et des dépenses de l'industrie.**

## Réponse

1. Le gouvernement reconnaît l'importance de l'investissement dans la recherche et le développement (R-D) pour la prospérité future du Canada et l'accroissement de notre niveau de vie.

2. En 1996, le gouvernement a publié une stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie, *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, qui précise les buts de l'investissement fédéral et les principes à suivre pour aider les ministères à tendre vers ces buts. Le rôle du fédéral dans l'édification du système d'innovation canadien est un des éléments principaux de cette stratégie. En reconnaissant que le système d'innovation est constitué d'une gamme diversifiée d'intervenants clés (universités, industries, gouvernements fédéral et provinciaux, établissements privés de recherche à but non lucratif, hôpitaux universitaires, etc.), la stratégie vise à déployer les leviers fédéraux dans ce système (rendement de la R-D, financement de la recherche, mesures fiscales, réseautage, etc.) le plus efficacement possible pour édifier un solide système national. Elle vise à créer un environnement qui favorisera et récompensera les investissements de ces importants intervenants dans la science et la technologie.

3. Comme le note le Comité, le gouvernement a fait un certain nombre d'importants investissements stratégiques au cours des dernières années. En tout, 1 000 millions de dollars ont été investis dans la Fondation canadienne pour l'innovation, pour consolider la capacité canadienne en matière de recherche par le financement d'améliorations apportées à l'infrastructure de R-D dans les universités, les collèges et les hôpitaux, conjointement avec les entreprises et les provinces. Les budgets des conseils subventionnaires affectés à la recherche universitaire ont été ramenés aux niveaux antérieurs et un financement accru a été accordé au programme innovateur des Réseaux de centres d'excellence. Dans le dernier budget, on a annoncé des initiatives triennales de financement visant l'établissement des Instituts canadiens de recherche sur la santé et de recherche de pointe, ainsi que des fonds destinés à aider les ministères fédéraux à vocation scientifique à remplir leurs mandats dans des domaines comme la génomique, les géo-connexions et les moyens électroniques de diffusion de l'information classée

par lieux géographiques. Ces investissements ont contribué à veiller à ce que les universités canadiennes, le gouvernement fédéral et l'industrie restent en mesure de contribuer à la capacité et au rendement du Canada en matière d'innovation.

4. La stratégie fédérale a posé le principe selon lequel la S-T n'est pas une fin en soi. Chacun des ministres doit exploiter la S-T de la manière qui correspond le mieux, selon lui, à son mandat. La coordination horizontale des questions clés de S-T a été consolidée grâce à des mécanismes comme le Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST) et le Conseil d'experts en sciences et en technologie (CEST), mais la notion de cibles de R-D ne concorde pas avec l'approche établie dans la stratégie de S-T.

5. Le gouvernement fédéral pense avoir créé un climat qui favorise et récompense la réalisation de R-D commerciale, notamment à l'aide de généreux incitatifs fiscaux, de prêts remboursables pour la commercialisation de la technologie et d'avis d'ordre technique ou commercial pour les petites et moyennes entreprises. Le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) réduit en effet le coût de la réalisation de la R-D pour les entreprises participantes. Les entreprises choisissent le projet dans lequel elles investiront leurs dépenses de R-D et le montant de leur investissement. Grâce à des programmes comme Partenariat technologique Canada, le gouvernement partage les risques inhérents à l'élaboration de technologies et de produits prometteurs. Par l'entremise du Programme d'aide à la recherche industrielle et des programmes d'autres ministères, l'État aide les entreprises à trouver la technologie et à recevoir les avis techniques dont elles ont besoin pour rester compétitives.

6. Le gouvernement reconnaît qu'il est important de consolider le système d'innovation du Canada afin d'offrir un environnement qui attire à la fois les gens talentueux et l'investissement. Le gouvernement continuera à faire les investissements stratégiques nécessaires pour appuyer la contribution des divers intervenants du système d'innovation. On considère toutefois que la stratégie actuelle, qui permet de veiller à ce que les ministres disposent des outils nécessaires pour remplir leur mandat, est la plus appropriée pour le moment.

## **Recommandation 2**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, cherche des moyens de protéger et de renforcer les activités de recherche qui sont financées à même les budgets universitaires de base provenant du TCSPS et des provinces.**

## **Réponse**

7. Le TCSPS fournit aux provinces un financement destiné, entre autres, à l'enseignement post-secondaire, mais le pouvoir décisionnel sur les budgets universitaires revient aux gouvernements provinciaux et à chaque établissement. La loi qui sous-tend le TCSPS ne donne

au gouvernement fédéral aucun pouvoir sur les décisions prises au palier provincial dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

8. Le ministre de Développement des ressources humaines Canada qui a, en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, la responsabilité spécifique de consulter les provinces sur le développement de principes et d'objectifs partagés dans les secteurs non liés à la santé (p. ex. celui de l'enseignement postsecondaire) qui reçoivent un financement dans le cadre du TCSPS, continuera à explorer avec les provinces la question du soutien des universités.

### **Recommandation 3**

**Que le CRSNG et le CRSH fassent de la recherche sur l'Arctique l'une de leurs priorités.**

#### **Réponse**

9. Le gouvernement reconnaît l'importance de la recherche sur l'Arctique. Le Canada a une réputation bien méritée d'excellence et de leadership dans le domaine de la recherche sur l'Arctique, notamment un rôle de premier plan dans le Conseil de l'Arctique. Il reconnaît également le déclin, depuis quelques années, à la fois de notre capacité de recherche et de notre réputation internationale. C'est pourquoi deux des conseils subventionnaires, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ont mis sur pied un groupe de travail sur la recherche dans le Nord. La phase 1 des travaux du groupe de travail — collecte des données — a pris fin au début de 1999. La phase 2 — élaboration des mesures proposées en réponse aux questions relevées au cours de la phase 1 — sera probablement terminée en l'an 2000. Les recommandations de ce groupe de travail seront prises en considération lorsque les conseils établiront les priorités futures de financement et elles pourraient aussi donner lieu à de nouveaux mécanismes pour améliorer les relations entre les conseils subventionnaires, les chercheurs universitaires et le gouvernement fédéral, les communautés du Nord, les gouvernements des territoires et d'autres secteurs non universitaires.

10. La recherche universitaire effectuée dans l'Arctique est une entreprise coûteuse et complexe, dont la logistique et la planification requièrent un soutien qui n'est pas nécessaire dans le cas de la recherche effectuée ailleurs au Canada. L'Étude du plateau continental polaire (EPCP), administrée par Ressources naturelles Canada, fournit une logistique et un service de coordination aux chercheurs des universités ainsi qu'aux chercheurs du gouvernement. Reconnaissant l'important rôle que joue l'EPCS dans la viabilité de la recherche sur l'Arctique, le ministre des Ressources naturelles a annoncé plus tôt cette année un financement temporaire s'élevant à 1 million de dollars pour le soutien logistique, en prévision d'une vaste initiative fédérale visant à assurer la solidité future de la recherche canadienne sur l'Arctique.

11. Plus généralement, le gouvernement étudie les travaux et les questions de S-T de ressort fédéral touchant le Nord au niveau des SMA, grâce à un comité interministériel des sciences et de la technologie dans le Nord. Ce comité assure le leadership, pour l'ensemble du gouvernement, des travaux visant à assurer que les efforts fédéraux en matière de S-T déployés dans le Nord et pour le Nord sont coordonnés de manière à répondre aux besoins des habitants du Nord et de tous les Canadiens. Ce comité sait très bien que le rôle clé des travaux fédéraux de recherche et de logistique est associé au cheminement professionnel des spécialistes du Nord de l'avenir et il s'efforce de veiller à ce que ces relations restent solides. Encore une fois, il faut considérer les nouvelles ressources affectées à la S-T destinée au Nord en rapport avec les demandes concurrentielles, qu'elles émanent de la communauté de S-T fédérale ou qu'elles résultent d'autres priorités de l'ensemble du gouvernement.

### **Recommandations 4, 5 et 6**

**Que le gouvernement fédéral augmente d'au moins 75 millions de dollars le financement de base du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).**

**Que le gouvernement fédéral finance les grandes initiatives stratégiques de recherche envisagées par le CNRC afin d'aider le Canada à prendre sa place dans le XXI<sup>e</sup> siècle.**

**Que le gouvernement fédéral fournisse au CNRC les ressources dont il a besoin pour jouer un rôle clé dans les programmes d'innovation régionaux afin de combler l'écart critique entre les connaissances et les applications.**

### **Réponse**

12. Le gouvernement reconnaît l'importante contribution du CNRC au système national d'innovation du Canada. Cet organisme reste une source majeure d'idées et de technologie pour l'industrie canadienne et constitue une importante source d'avis et d'aide techniques pour les petites et moyennes entreprises du Canada. C'est aussi un important partenaire de l'innovation régionale et communautaire dans de nombreux centres de l'ensemble du pays.

13. Comme le note le Comité, le CNRC a reçu, dans les trois derniers budgets, un financement accru destiné à renforcer le Programme d'aide à la recherche universitaire et à accroître la participation du CNRC dans les secteurs technologiques clés comme la santé et la biotechnologie. Dans le budget de 1999, le gouvernement a accordé un financement à une initiative de l'ensemble du gouvernement dans le domaine de la génomique. En août 1999, il a annoncé un refinancement de 30 millions de dollars pour les piles à combustible, pour donner suite aux propositions du CNRC.

14. Toutefois, les propositions du CNRC doivent être étudiées en fonction des besoins nationaux actuels et de la capacité de l'ensemble du gouvernement d'offrir des ressources pour lesquelles concourent des occasions et des défis d'ordre scientifique et non scientifique.

## **Recommandation 7**

**Que le gouvernement fédéral envisage l'adoption d'autres mesures pour résoudre la question de la commercialisation de la recherche universitaire par un recours aux ressources du secteur privé.**

### **Réponse**

15. La recherche effectuée par les universités est essentielle à l'avenir du Canada et au bien-être des citoyens. Le gouvernement reconnaît aussi l'importance d'accroître la capacité du Canada à déployer les connaissances générées par la recherche universitaire afin que ces connaissances contribuent à la création de richesses dans l'économie canadienne. Pour maximiser le système d'innovation du Canada, il est indispensable d'établir de solides partenariats.

16. En mai 1999, le groupe d'experts sur la commercialisation de la recherche universitaire du Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST) du Premier ministre a présenté au gouvernement le rapport intitulé *Les investissements publics dans la recherche universitaire : comment les faire fructifier*. Dans ce rapport, on reconnaissait la sous-exploitation du potentiel de commercialisation et on formulait des recommandations visant à maximiser les avantages sociaux et économiques de l'investissement public dans la recherche universitaire. Le gouvernement a amorcé des consultations plus poussées avec des intéressés des secteurs public et privé en septembre 1999. Les nouvelles occasions de partenariats, le réseautage, la mobilisation des ressources et le renforcement du système d'innovation constituent des aspects de ce dialogue qui figureront, au besoin, dans la réponse officielle que donnera le gouvernement aux recommandations du CCST au cours de l'automne.

17. Le secteur industriel du Canada profite de la capacité innovatrice des universités canadiennes et il a financé presque 12 p. 100 de toute la R-D effectuée par les universités en 1997, soit plus que dans n'importe quel autre pays du G-7. Plusieurs initiatives sont déjà en place pour consolider les relations entre les universités et l'industrie, notamment des programmes de collaboration pilotés par le CRSNG, le Conseil de recherches médicales et le CNRC, comme les programmes de partenariat université-industrie, le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC et le Réseau canadien de la technologie. Les Réseaux de centres d'excellence serviront également à mobiliser la participation du secteur privé à la recherche universitaire et à susciter des réussites commerciales. La Fondation canadienne pour l'innovation cherche également à obtenir la participation du secteur privé en exigeant le partage du financement et des partenariats.

18. Un autre facteur de la réussite de la commercialisation réside dans l'existence d'un marché efficace de capital de risque à l'intention des entreprises de technologie. Le gouvernement a favorisé le développement plus poussé de l'industrie du capital de risque dans le secteur privé en instituant des mesures fiscales incitatives pour créer des fonds de capital de risque de travailleurs. De plus, la Banque de développement du Canada offre un programme qui permet, en collaboration avec d'autres partenaires, de fournir du capital de risque aux petites entreprises canadiennes. Ce programme vise principalement les entreprises d'information et de biotechnologie. En fait partie le fonds de Capital de pré-démarrage technologique, qui est le premier fonds de capital de pré-démarrage pancanadien à offrir un soutien au financement et à la gestion spécialement destiné aux premiers stades des projets technologiques. La BDC fournit également divers autres services de financement et de consultation pour appuyer des projets d'innovation et de commercialisation.

19. Toute nouvelle initiative conçue pour soutenir la commercialisation de la recherche universitaire financée par des fonds publics et découlant de la réponse du gouvernement aux travaux du CCST servira à consolider le système d'innovation et à produire des avantages durables pour les années à venir.

## **Recommandation 8**

**Que le gouvernement fédéral consulte sans délai les universités et les conseils de recherche à propos du remboursement intégral des coûts indirects des projets de recherche qu'il subventionne et qu'il cherche à conclure avec les provinces des accords en vue de maintenir la part provinciale du financement de la recherche universitaire, si le gouvernement fédéral assume la responsabilité des coûts indirects par le truchement des conseils de recherche.**

## **Réponse**

20. La recherche universitaire est la principale source d'innovation au Canada et, de par sa nature, elle intéresse directement les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé. Pour que l'effort de recherche soit géré efficacement, notamment grâce à une meilleure compréhension de ce que constituent les coûts indirects, les parties intéressées doivent constamment communiquer et collaborer.

21. Cette recommandation comporte deux éléments : la consultation et la recherche d'un accord avec les provinces. Le gouvernement fédéral a déjà consulté les universités et les conseils de recherche au sujet des coûts indirects de la recherche.

22. Le rapport du Groupe d'experts sur la commercialisation de la recherche universitaire du Conseil consultatif des sciences et de la technologie du premier ministre, présenté en mai 1999, proposait six importantes recommandations, dont une qui porte sur la question des coûts indirects de la recherche universitaire. En septembre 1999, le gouvernement fédéral a amorcé des

consultations avec les gouvernements provinciaux, le milieu universitaire, le secteur privé et l'ensemble des ministères et organismes fédéraux au sujet du rapport du Groupe d'experts. Le gouvernement donnera au cours de l'automne sa réponse officielle aux recommandations.

## **Recommandation 9**

**Qu'Industrie Canada et Statistique Canada procèdent à une répartition estimative de la recherche en ses composantes fondamentales et appliquées.**

### **Réponse**

23. Le Canada est l'un des rares pays industrialisés qui ne décompose pas, à des fins statistiques, les dépenses liées à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée et au développement expérimental. Le Comité a considéré que cette information serait utile pour établir des comparaisons internationales et pour déceler des changements dans le rapport entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée au Canada, en vue de l'élaboration de politiques.

24. Le gouvernement prépare actuellement des évaluations des dépenses de R-D dans le secteur des entreprises commerciales en distinguant les trois catégories (recherche fondamentale, recherche appliquée et développement expérimental). Ces estimations seront accessibles en l'an 2000. Ensemble, Industrie Canada et Statistique Canada étudieront des moyens d'étendre cette ventilation des dépenses de R-D aux autres secteurs d'exécution.

## **Recommandation 10**

**Que le gouvernement fédéral procède à l'analyse des transferts vers l'étranger, des transferts en provenance de l'étranger et des transferts au sein du Canada des travailleurs du savoir, ainsi qu'à celle des domaines où il existe des pénuries de main-d'œuvre spécialisée.**

### **Réponse**

25. Le gouvernement reconnaît qu'il est important de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et instruite pour soutenir la concurrence dans l'économie du savoir, ainsi que pour améliorer la productivité et le niveau de vie au Canada. Il s'efforce de mieux comprendre cette question

complexe en adoptant une approche sur plusieurs fronts. Des représentants de Statistique Canada, d'Industrie Canada, de Citoyenneté et Immigration Canada et de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) collaborent à l'élaboration et à l'analyse de plusieurs nouvelles sources de données, décrites ci-dessous :

- des données provenant des fichiers d'impôt de Revenu Canada, de la contre-vérification des dossiers du recensement de la population canadienne et du recensement de la population actuelle des États-Unis ont été utilisées pour estimer l'ampleur de l'émigration vers les États-Unis liée au marché du travail. Statistique Canada continuera à surveiller ces sources pour déceler des changements;
- des données provenant des fichiers d'impôt de Revenu Canada ont été utilisées pour examiner le profil des revenus de ceux qui quittent le pays. Statistique Canada continuera à surveiller cette série de données pour déceler des tendances à long terme;
- Statistique Canada et DRHC ont fait enquête auprès d'un échantillon de diplômés universitaires de 1995 qui avaient déménagé aux États-Unis à la fin de leurs études. Ces données, publiées en septembre 1999, renseignent sur les caractéristiques de ces diplômés, sur les facteurs qui sous-tendent leur décision de déménager aux É.-U. et sur leur réussite relative sur le marché du travail. Cette enquête sera répétée dans le cadre du cycle régulier des Enquêtes nationales auprès des diplômés réalisées conjointement par Statistique Canada et DRHC. Ce programme servira également à suivre les flux interprovinciaux de diplômés postsecondaires;
- des données provenant du recensement de la population des États-Unis en 2000 et du recensement de la population canadienne en 2001 serviront à analyser le profil de tous les émigrants et immigrants se déplaçant entre le Canada et les États-Unis, ainsi que les déplacements à l'intérieur du Canada, notamment des travailleurs du savoir;
- DRHC continuera à surveiller les tendances du marché canadien du travail, notamment l'offre et la demande de travailleurs du savoir. Ce travail est en grande partie réalisé conjointement avec les provinces, sous l'égide du système des projections sur les professions;
- une nouvelle enquête longitudinale réalisée par Statistique Canada et Citoyenneté et Immigration Canada fournira de l'information sur les premières expériences des immigrants récents, notamment sur leur intégration économique dans la société canadienne;
- Statistique Canada et Citoyenneté et Immigration Canada continueront à travailler avec le service d'immigration et de naturalisation des États-Unis pour améliorer la qualité des données reliées aux déplacements temporaires des travailleurs entre le Canada et les États-Unis.



26. Le CCST a mis sur pied un groupe d'experts sur les compétences pour obtenir des avis sur les compétences essentielles dans les secteurs industriels à forte concentration de savoir. Ces secteurs sont les suivants : aérospatiale, automobile, produits bio-pharmaceutiques, biotechnologie appliquée à l'agriculture, à l'aquaculture et à la foresterie, technologies environnementales et technologies de l'information et des télécommunications. Dès que le rapport final aura été présenté au CCST à la fin de l'automne, il sera publié et mis à la disposition du public.

## **Recommandation 11**

**Que le gouvernement fédéral envisage l'élargissement du crédit d'impôt à la recherche et au développement pour qu'il s'applique à la recherche en sciences de la santé et en sciences sociales.**

### **Réponse**

27. Le crédit d'impôt pour la RS&DE s'applique déjà à la recherche dans le domaine de la santé, dans la mesure où ces dépenses sont conformes aux règles d'admissibilité. Toutes les dépenses engagées dans le domaine de la recherche sur la santé ne sont pas admissibles au crédit, mais les exclusions (p. ex. recherche sur les marchés et collecte de données de routine) s'appliquent aussi à d'autres domaines de la science et de la technologie.

28. Les encouragements fiscaux à la RS&DE sont des mesures d'action fiscales qui visent à inciter les Canadiens à effectuer de la RS&DE, et ce, en vue de mettre au point de nouveaux produits ou procédés de pointe ou d'améliorer les produits ou procédés existants. Même si la recherche dans le domaine des sciences sociales est reconnue comme étant un important domaine d'étude, il n'en demeure pas moins que le programme d'incitatifs fiscaux à la R-D ne vise pas à soutenir ce type de recherche. Cette exclusion concorde avec les incitatifs fiscaux à la RS&DE offerts dans les autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, où la recherche en sciences sociales est aussi exclue.

29. Le gouvernement appuie la recherche en sciences sociales par l'intermédiaire du CRSH et des universités. Le CRSH distribue des fonds aux chercheurs, aux universitaires et aux universités du Canada sous forme de programmes de subvention hautement concurrentiels. En 1998-1999, le budget total de programme du CRSH était de 102,7 millions de dollars destinés à appuyer la recherche, la formation des chercheurs et la communication des résultats de la recherche. Les dépenses prévues sont de 119,2 millions de dollars pour 1999-2000, de 121,5 millions pour 2000-2001 et de 121,0 millions pour 2001-2002.

## Recommandation 12

**Que le gouvernement fédéral utilise les fonds provenant du recouvrement des coûts pour améliorer le service des organismes de réglementation et rendre plus intéressant le cadre de travail des entreprises innovatrices.**

### Réponse

30. La politique de recouvrement des coûts vise à promouvoir une répartition équitable des fonds publics par la facturation des individus ou organismes qui profitent de services donnés. Ainsi, une plus grande part des impôts peut être consacrée à des activités dont profite le grand public, à la réduction de la dette ou à l'amélioration de certains services de recouvrement des coûts.

31. L'argent provenant du recouvrement des coûts est réinvesti dans le Trésor, conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il est aussi possible qu'on approuve que cet argent soit dépensé par le ministère bénéficiaire, auquel cas les crédits du ministère sont diminués du montant du revenu escompté. La question de la réaffectation des sommes provenant du recouvrement des coûts à des améliorations du service doit être considérée par rapport à l'ensemble des priorités du gouvernement.

32. Même en faisant abstraction des revenus découlant du recouvrement des coûts, tous les ministères cherchent à améliorer le service offert dans le cadre de leurs programmes réglementaires. Le comité a soulevé plusieurs préoccupations spécifiques à l'égard de la Direction générale de la protection de la santé (DGPS) de Santé Canada. Dans ce cas, les programmes réglementaires ont été soumis depuis six ans à une vaste restructuration visant à mieux adapter les activités de la Direction générale à l'exécution de son mandat et à les effectuer de la manière la plus efficace possible, au moyen d'une structure organisationnelle appropriée.

33. La santé et la sécurité constituent le mandat de la DGPS et le principal objectif de ses programmes réglementaires. Sans négliger cet objectif, la Direction générale cherche à s'assurer que sa réglementation n'impose pas des frais injustifiés à ceux qui sont touchés. Un exemple explicite se trouve dans les objectifs de rendement de l'examen des présentations qui sont fixées et dont il est fait rapport chaque trimestre dans le cadre du Programme des produits thérapeutiques (PPT) de la DGPS.

## **Recommandation 13**

**Que le gouvernement fédéral examine les moyens de réduire le fardeau réglementaire et d'améliorer l'efficacité de la Direction générale de la protection de la santé.**

### **Réponse**

34. Le système réglementaire est principalement destiné à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Tout changement apporté aux procédures doit contribuer à atteindre cet objectif fondamental et très important. On trouvera ci-après des exemples d'initiatives réglementaires déjà entreprises, qui réduisent aussi le fardeau réglementaire et améliorent l'efficacité.

Dans le cadre du PPT de Santé Canada :

- on poursuit l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec de nombreux pays. Ces accords permettront, après une vérification mutuelle et l'établissement d'un climat de confiance approprié à l'égard des processus réglementaires en place, à chaque pays d'accepter les conclusions réglementaires (p. ex. décisions relatives aux permis destinés aux installations de fabrication des médicaments, à l'homologation des produits médicaux) sans avoir à en refaire l'évaluation;
- la mise au point d'un cadre réglementaire qui fait la promotion d'une gamme d'interventions moins coûteuses autres que la « réglementation », comprenant, par exemple pour la greffe d'organes, cas où les praticiens ont une formation très poussée et sont très motivés, une approche basée sur la supervision par le PPT d'un modèle d'autoréglementation;
- le développement d'une approche d'assurance de la qualité par un tiers pour l'homologation des établissements de fabrication des matériels médicaux basés sur le modèle de système de qualité ISO 9000;
- dévolution de la surveillance de la publicité, du PPT à un tiers financé par l'industrie qui sera sujet à la supervision du PPT;
- poursuite, avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire des changements réglementaires qui élimineront le chevauchement de la réglementation de certains produits désinfectants considérés à la fois comme médicaments et comme antiparasitaires.

Dans le cadre du Programme des aliments :

35. Après la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui a donné lieu au regroupement de la responsabilité de l'administration et de l'exécution des lois fédérales sur les aliments, on a mis sur pied un groupe de travail avec des représentants de l'ACIA, de Santé Canada et d'Industrie Canada pour élaborer des propositions relatives au renouvellement législatif. Par suite du partenariat conclu entre l'ACIA, Santé Canada et Industrie Canada, le Projet de loi sur la salubrité et l'inspection des aliments au Canada (Projet de loi C-80) a été présenté à la Chambre des communes le 22 avril 1999, par le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

36. Le projet de loi C-80 propose de consolider et de moderniser cinq lois sur les aliments (la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, la *Loi sur l'inspection des viandes*, la *Loi sur l'inspection du poisson* et les aspects liés aux aliments de la *Loi sur les aliments et drogues* et de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*) et les trois lois sur les facteurs de production agricoles (la *Loi relative aux aliments du bétail*, la *Loi sur les semences* et la *Loi sur les engrais*).

37. En prévision de la nouvelle législation, on a amorcé un examen exhaustif de toute la réglementation actuelle en vertu des lois consolidées pour permettre la mise en œuvre efficace d'un statut unique sur la salubrité des aliments. Cet examen, qui comprendra des consultations avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des consommateurs et l'industrie, vise à combiner plusieurs séries de règlements de manière à :

- éliminer les obstacles au commerce et assurer l'harmonisation maximale avec les normes internationales;
- déceler et éliminer les conflits, les incohérences ou les répétitions inutiles des exigences réglementaires;
- rendre le cadre réglementaire le plus flexible possible pour permettre la mise au point de nouveaux produits et l'innovation;
- simplifier le vocabulaire en se basant sur des principes conviviaux pour faciliter la compréhension des intéressés, faciliter l'exécution des services et favoriser l'uniformité dans l'élaboration de la réglementation future;
- rapprocher et améliorer les dispositions relatives à la santé, à la sécurité et à la protection des consommateurs en se fondant sur des indications scientifiques et une évaluation des risques solides.

38. L'élaboration de cette législation consolidée et modernisée applicable à la salubrité et à l'inspection des aliments n'est qu'un aspect d'une initiative majeure, celle de la transition de la DGPS, qui se concentrera entre autres sur les risques qui menaceront la santé au XXI<sup>e</sup> siècle.

L'une des mesures entreprises consiste à consolider et à moderniser l'assise législative de la DGPS.

#### **Recommandation 14**

**Que le secrétaire d'État (Sciences, recherche et développement) soit investi de la responsabilité de coordonner et de mettre en œuvre la stratégie fédérale en matière de science et de technologie dans tous les ministères et qu'il fasse rapport annuellement au Parlement.**

#### **Réponse**

39. Comme le Comité l'a noté, la stratégie fédérale en matière de S-T établit un juste équilibre entre le besoin pour les ministres de conserver leur responsabilité individuelle de rendre compte devant le Parlement et le Cabinet et le besoin d'une gestion horizontale de l'effort fédéral en matière de S-T. En mettant en œuvre la stratégie, on a établi une nouvelle structure et le ministre de l'Industrie, appuyé par le secrétaire d'État (Sciences, recherche et développement), a reçu la responsabilité de diriger la coordination de la politique et des stratégies en matière de R-D dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Le secrétaire d'État (Sciences, recherche et développement) occupe une importante place dans la structure de régie établie dans le cadre de la stratégie : il préside le CEST qui fournit au gouvernement des avis sur des questions transversales reliées à la gestion interne de la S-T fédérale et il est vice-président du CCST. Sous son leadership et avec l'appui du comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie, deux rapports ont été publiés au sujet de la S-T fédérale et de la mise en œuvre de la stratégie, et le CEST a élaboré des lignes directrices applicables à l'utilisation par le gouvernement des avis scientifiques pour la prise de décision. Il est clair que le fondement de la recommandation du Comité est déjà en place.

#### **Recommandation 15**

**Que la Chambre des communes établisse un comité chargé de surveiller les sciences, la technologie et le système d'innovation au Canada.**

#### **Réponse**

40. Le gouvernement reconnaît que les sciences, la technologie et l'innovation forment un secteur politique de nature horizontale. C'est pourquoi il a annoncé sa stratégie *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle* en 1996. Cette stratégie offre un cadre aux ministres de l'ensemble du gouvernement pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement.

41. La structure existante des comités basés sur les portefeuilles contribue à l'application de cette approche. Les comités sectoriels sont en mesure d'offrir des avis éclairés sur les politiques et les programmes dans leur domaine de compétence et peuvent tenir les ministres responsables des initiatives de leurs portefeuilles. Le gouvernement considère que ces comités jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de notre système de gouvernement parlementaire.

42. Pour le moment, chaque comité considère les sciences, la technologie et l'innovation comme des composantes de leur ressort. La création d'un nouveau comité qui serait chargé exclusivement de ce secteur donnerait lieu à un chevauchement inutile des travaux des autres comités.

43. Grâce à la souplesse éprouvée de leur structure, les comités permanents sont en mesure d'étudier des questions variées dans l'univers des sciences, de la technologie et de l'innovation, notamment celles qui ont trait à l'environnement et à la biotechnologie. Le but des parlementaires de consolider l'économie du savoir au Canada est partagé par le gouvernement. Toutefois, le gouvernement est d'avis que cet important travail ne devrait pas relever d'un seul comité permanent.

## **Recommandation 16**

**Que le gouvernement fédéral examine les effets de la propriété étrangère sur l'investissement dans la recherche et qu'il cherche les moyens d'encourager les entités étrangères à faire de la recherche au Canada.**

### **Réponse**

44. Depuis trente ans, l'intensité relativement faible des dépenses de R-D au Canada est perçue comme étant le résultat de la participation relativement élevée des entreprises étrangères au Canada comparativement à d'autres pays. On a en effet observé que de nombreuses multinationales avaient tendance à réaliser la plupart de leurs travaux de R-D sur leur territoire d'origine et à transférer la technologie dérivée, au besoin, vers leurs filiales situées dans d'autres pays. Cette interprétation des données canadiennes sur l'intensité des dépenses liées à la R-D au Canada est étayée dans une certaine mesure lorsqu'on compare le rendement des entreprises canadiennes à celui des entreprises étrangères pour ce qui est des dépenses de R-D au Canada. Ces dépenses exprimées en pourcentage du revenu des entreprises effectuant de la R-D s'élèvent à 1,2 p. 100 dans le cas des entreprises étrangères, alors que ce chiffre était de 2 p. 100 en 1995 dans le cas des entreprises canadiennes. Cependant, le rendement des entreprises en matière d'innovation fait intervenir d'autres facteurs que la quantité des travaux de R-D effectués, comme le transfert de technologie et la compétence en matière de gestion.

45. Le gouvernement connaît bien l'investissement fait dans la R-D par les entreprises canadiennes et par les entreprises étrangères au Canada grâce à l'enquête de Statistique Canada sur le rendement de la R-D industrielle. De plus, le gouvernement a exploré les différences du rendement en matière d'innovation entre les entreprises canadiennes et les entreprises étrangères dans le cadre d'études réalisées par le Conference Board du Canada.

46. Les entreprises étrangères exploitées au Canada ne sont généralement pas sujettes à un traitement particulier pour ce qui est des ressources et des incitatifs applicables à la R-D. C'est le cas de l'accès aux ressources en main-d'œuvre et en capitaux permettant d'effectuer de la R-D et aussi du traitement fiscal, en vertu du crédit d'impôt pour la RS&DE.

47. Toutefois, en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*, l'acquisition par des étrangers d'entreprises canadiennes dont l'actif dépasse un seuil fixé actuellement à 184 millions de dollars fait l'objet d'un examen par le ministre de l'Industrie qui détermine quels sont les avantages nets pour le Canada. En vertu de la Loi, il est possible pour des entreprises étrangères d'effectuer de la R-D ou de s'engager à faire certaines dépenses dans la R-D. En général, il faut un niveau donné d'activités ou de dépenses de R-D pour maintenir le rendement global de l'entreprise sur le marché, mais on pourrait exiger d'un acheteur étranger qu'il s'engage officiellement à accroître ce rendement, comme condition de la transaction, pour veiller à ce que le savoir-faire reste au Canada.

48. Partenaires pour l'investissement au Canada joue un rôle actif pour promouvoir le Canada comme un lieu attrayant pour l'investissement étranger direct, notamment en informant les investisseurs des avantages que comporte la réalisation de R-D au Canada. Ces avantages sont, entre autres, les ressources disponibles pour la R-D pour ce qui est du personnel et des capitaux, de généreux crédits d'impôt pour les dépenses de R-D, le rôle des universités et la collaboration de l'industrie.

49. Voici deux exemples récents du rendement accru au Canada de la R-D effectuée par des entreprises étrangères :

- L'investissement de 33 millions de dollars destinés à IBM pour l'élaboration de logiciels par Partenariat technologique Canada aidera à positionner le Canada comme un emplacement de choix pour la R-D visant le commerce électronique.
- L'établissement du Centre canadien régional de génie par GM créera 160 emplois de haute technologie dans le domaine du génie et de la conception de produits, ce qui portera à plus de 330 personnes l'effectif de l'ingénierie des produits à Oshawa.